Image not found or type unknown

Reprise de travail suite maladie professionnelle

Par **isaeloise**, le **02/05/2016** à **18:05**

BONJOUR marque de politesse [smile4]
depuis le 28.05.2015,je suis en maladie professionnelle ayant subi 2 opérations en mai 2015 et janvier 2016 hernies discales+ prothèse discale je suis aide soignante dans une clinique.ce jour après visite de reprise le médecin du travail a rendu sa décision je suis apte avec restrictions de ports de charges lourdes mais mon médecin traitant vient de me faire ce jour aussi une prolongation pendant 1 semaine le temps de trouver un poste aménagé en mi temps thérapeutique ma question es la suivante : suis en règle ? ou est ce que je devais reprendre le lendemain de la visite médicale avec la medecine du travail ?
MERCI [smile4]

Par **morobar**, le **02/05/2016** à **19:20**

Bonjour,
Vous êtes en règle, mais votre médecin traitant n'est pas des plus malins, après avoir établi une consolidation, il fait une rechute pour régler un problème qui ne le concerne pas et vous non plus.
Vous allez perdre des sous et c'est tout.

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés